

Collectif pour une Alternative Energétique (Effet Dumas)

Association loi 1901. La Recluse 07260 JOYEUSE. Newsletter de l'association. Septembre 2016



« Pour trouver les secrets de l'univers, pensez en terme d'énergie, de vibrations et de fréquence »

Nikola Tesla (1856-1943)



**Deuxième Fête & "faites" de l'Energie libre
le week-end des 8 & 9 octobre 2016
avec AG du Collectif le samedi 8 octobre à 15h
Camping du bois Simonet à Joyeuse (Ardèche)**

Contact inscriptions : Karol Rivière 06 98 80 02 62.

13, Chemin de Bourdaric 07230 CHANDOLAS

associationcae07@gmail.com



Editorial :

Chers amis, chers adhérents du CAE,

Il y a deux ans, le 7 avril 2014, Jean-Christophe Dumas, un chercheur autodidacte en énergie libre, « expérimentateur de garage », passionné par les travaux de Nicolas Tesla mais aussi par les recherches en physique et en électricité, a offert en partage et en open source, une technologie de rupture nouvelle, simple et peu coûteuse à élaborer, le résonateur, un appareil qui génère une production instantanée de vapeur chaude avec un rendement énergétique surunitaire.

En mai 2014 nous avons créé l'association CAE (Collectif pour une Alternative Energétique) qui vise à soutenir et promouvoir la démarche audacieuse de Jean-Christophe. Depuis le 4 avril 2015, date de la dernière assemblée générale (et première depuis la création du CAE), il s'est passé beaucoup de choses autour de Jean-Christophe et de son invention pour lesquels nous n'avons pas pu vous tenir informer. Lors de notre prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra comme l'année précédente à Joyeuse nous allons revenir sur tous les éléments d'actualité qui auront marqué l'année 2015-2016 et nous vous expliquerons les raisons qui ont légitimé cette nécessaire phase de discrétion. D'ores et déjà soyez rassurés, l'aventure continue, elle ne fait même que commencer.

Par ce courrier nous avons le plaisir de vous inviter à la deuxième AG de notre association qui aura lieu le samedi 8 octobre à Joyeuse et qui se déroulera dans le cadre d'un week-end convivial et festif que nous organisons sur le thème de la Fête de l'énergie libre. Vous trouverez dans la suite de cette newsletter les détails concernant le programme, l'organisation, le lieu et les modalités de réservation.

« Il existe une forme d'énergie libre, infinie qui permettra à l'humanité de mettre en harmonie ses techniques énergétiques avec les grands rouages de la nature. Cette découverte n'est qu'une question de temps » disait Nicolas Tesla au seuil du XXe siècle. Hé bien, fort heureusement pour l'avenir de la planète et de l'humanité, les temps de cette découverte ont désormais sonné en ce début de troisième millénaire et les pistes d'accès au Graal de la surunité sont multiples comme nous le verrons avec Jean-Christophe Dumas et ses invités lors de ce week-end de rencontre et de partage.

Pierre Antoine Courouble.

Président du Collectif pour une Alternative Energétique.



Mot de Jean-Christophe :

Chers amis, frères et sœurs en humanité,

C'est avec joie et reconnaissance pour le soutien moral que vous m'apportez depuis deux ans que je vous retrouverai lors de ce nouveau week-end de travail mais aussi de convivialité et de fête.

Comme vous l'écrit Pierre Antoine il y a eu des raisons très précises qui ont fait que je me suis montré discret depuis un an que ce soit sur la toile ou dans les ateliers organisés par l'association. Tout ce qui nous est arrivé depuis un an ne pouvait pas être écrit sur Facebook ni même partagé dans une newsletter confidentielle, mais je vous promets de vous raconter tout (ou presque), de vive voix (et

sans biip !) lors de ce week-end des 8 et 9 octobre. Je vous dois bien cela à vous tous qui me suivez et me soutenez contre les vents et marées de la désinformation qui circule sur la toile à mon endroit depuis deux ans.

Durant ce week-end je donnerai une conférence exceptionnelle sur mon sujet favori car oui nous connaissons désormais la nature scientifique du phénomène physique générant la surunité dans le résonateur. Quasiment toutes les preuves scientifiques ont été réunies. Non il n'y a pas d'effet Joule dans le résonateur. Non ce n'est pas une bête électrolyse de l'eau. Non ce n'est pas un épiphénomène lié à la résistance ohmique de l'eau... Oui Tesla avait raison dans sa prophétie sur l'énergie, la vibration et la fréquence. Alors ?... Je vous donnerai juste en guise de réponse l'intitulé de ma conférence du 8 octobre : « La cavitation énergie salvatrice du 3^e millénaire ».

Je tiens enfin dans ce mot à remercier très chaleureusement Bruno et Pako pour leur fidèle implication dans les ateliers, Karo, Fréd, Françoise et PAC pour leur constante implication dans la vie de l'association, sans oublier bien sûr Jean-François Ricois dont la contribution scientifique aura été plus que précieuse mais déterminante durant l'année 2015-2016.

Encore MERCI à toutes et à tous. Comme je l'ai déjà écrit, sans vous, rien ne bougera en ce monde.

Ne lâchez rien.

Nous on ne lâchera pas.

Fraternellement.

Jean-Christophe Dumas



Programme du week-end :



Samedi 8 octobre 2016 :

Dès 9h00 : Réception, enregistrement et logement des participants (camping).

10h00 : **Atelier fabrication** du résonateur avec Paco et Bruno. **Inscriptions préalable par tél à 06 11 25 52 14 ou Paco au 06 01 01 29 76** et mail: brusergent@orange.fr (12 places disponibles)

12h00 : Apéritif de bienvenue et **repas champêtre**.

15h00 : **Assemblée générale** du Collectif pour une Alternative Energétique.
Point sur les adhésions 2015, renouvellement des cotisations pour 2016.
Rapport moral et d'activité par le président Pierre Antoine Courouble.
Rapport financier par Karol. Vote des rapports.
Perspectives et développement de l'effet Dumas.
Avenir et rôle du collectif.
Questions diverses. Verre de l'amitié

17h00 : **Conférence** avec support visuel de **Jean-Christophe Dumas** :
« La cavitation énergie salvatrice du troisième millénaire ? »
Partage-débat avec le conférencier suivi d'un apéritif de fin de journée.

20h00 : **Repas** (chaud) du soir suivi d'une **conférence débat** avec Jean-François Ricois, Pierre Antoine Courouble et Jean-Christophe Dumas. 1^{er} thème de discussion et d'échanges avec l'assistance: **Effet Dumas et déni de réalité : qui, comment et pourquoi?** Présentation par diapositives : les indices, les preuves, les perspectives. 2^{ème} thème : Mise en perspective de l'effet Dumas avec les théories et travaux de **Nikola Tesla, Viktor Schauburger** ou encore d'**Idriss Aberkane** ?

22h00 : **Concert de « Paul Emploï et son groupe »** pour danser jusqu'à minuit.

Dimanche 9 octobre 2016 :

9h00 : **Petit déjeuner** et poursuite des échanges de la veille.

10h : CARREFOUR RENCONTRE ET PETITE FOIRE EXPOSITION DES INVENTIONS DE CREATEURS INDEPENDANTS ET AUTRES « GEO TROUVETOUT » AUTODIDACTES QUI OFFRENT DES ALTERNATIVES TANGIBLES AUX SYSTEMES IMPOSES.

Si vous êtes inventeur ou concepteur d'une technologie innovante ou alternative, si vous avez tout simplement réalisé une application d'un procédé novateur, cette matinée vous est réservée pour faire des rencontres et échanger avec d'autres chercheurs indépendants. Manifestez-vous préalablement auprès de Paco au 06 01 01 29 76 ou par mail à bureau.pascal07@gmail.com

(Possibilités de tournoi de **pétanque** ou de ballade écolo pour ceux qui le souhaitent)

12h : Apéritif suivi d'un « **repas surunitaire** » !

14h30 : **Deuxième atelier fabrication** du résonateur avec Pako, Bruno & JC. Même punition que pour le premier : Inscriptions préalable par mail à brusergent@orange.fr ou par téléphone à 06.11.25.52.14 (toujours 12 places disponibles)

Pour les autres : **Ballade écolo** sur les hauteurs de la rivière la Beaume.

18h00 : **Clôture** des festivités. Ce n'est qu'un au revoir mes frères !...



Contact pour s'inscrire aux journées : Karol Rivière 06 98 80 02 62.
13, Chemin de Bourdaric 07230 CHANDOLAS

La participation au week-end et/ou à l'AG est exclusivement réservée aux adhérents du CAE qui ont acquitté leur (libre) cotisation en 2015 ou 2016. Chacun reste libre bien sûr de participer en totalité ou en partie aux animations proposées. Le collectif a décidé, pour rester dans l'esprit de l'Effet Dumas voulu par JC, de ne pas fixer de prix pour les frais d'organisation

et de repas. Nous laissons à chacun le soin de fixer lui-même, librement et en conscience selon ses moyens, le prix de sa participation. Par contre, pour des raisons évidentes d'organisation, il est impératif de nous confirmer de votre participation **AU PLUS TARD LE 1ER OCTOBRE**, par mail ou par courrier, en imprimant/recopiant le bulletin ci dessous que vous adressez par mail à alterenerg07@gmail.com ou courrier postal à Collectif pour une Alternative Energétique. La Recluse 07260 JOYEUSE. Contact : 06 98 80 02 62 Si vous n'êtes pas adhérents ou que vous n'avez pas renouvelé votre cotisation et que vous souhaitez participer à ce week-end de rencontre et d'amitié, rassurez-vous il est encore possible d'adhérer ou de renouveler votre adhésion au CAE en remplissant le bulletin ci-dessous. Si vous ne pouvez assister à l'AG, vous pouvez transmettre par mail ou par courrier une procuration nominative (si vous connaissez un des participants) ou non nominative, nous distribuerons aléatoirement les procurations dans la salle parmi les présents. **Frédérique André, secrétaire, Karol Lacroix, trésorière.**

**INSCRIPTION AU WEEK-END FETE + ASSEMBLEE GENERALE DU COLLECTIF POUR UNE
ALTERNATIVE ENERGETIQUE (EFFET DUMAS) DES 4 & 5 AVRIL 2015**

Nom : _____ Prénom : _____ Age : _____ Adresse postale : _____
_____ mail : _____ Téléphone : _____

s'inscrit au Week-end Fête + AG du CAE qui aura lieu les 8 et 9 octobre 2015 à Joyeuse.

Participera (barrer la mention inutile) à la totalité du week-end : Oui Non

participera uniquement le samedi 8 : Oui Non Uniquement le dimanche 9 : Oui Non
(préciser matinée ou après-midi avec présence ou non aux repas).

Sera accompagné de _____ personne (s) ou enfant (s).

Logera sur place (prendre contact avec le camping) : Oui Non

Logera dans un hébergement extérieur au camping : Oui Non

Signature : (ou contact mail si réponse par courriel)

**BULLETIN D'ADHESION à retourner à
Collectif pour une Alternative Energétique
Chez Karol Rivière. 13, Chemin de Bourdaric 07230 CHANDOLAS**

NOM : PRENOM :

Date de Naissance : / / Lieu : Nationalité :

Adresse postale :

Adresse mail : Téléphone (éventuel) :

☐ Demande à adhérer et déclare avoir pris connaissance des statuts annexés ci-dessous.

☐ Déjà adhérent souhaite renouveler sa cotisation.

Verse à titre de cotisation le montant de : € (montant libre avec un minimum de 1€)

Motivation ou compétence éventuelle pour l'association :

Date : Signature :

Bulletin à remplir et à adresser à l'adresse indiquée ci-dessus ou à scanner et mailer à associationcae07@gmail.com

Les adhérents seront informés par mails de la vie de l'association et seront destinataires de tous les comptes rendus de Conseil d'Administration, de bureaux et d'Assemblée générale.

Pour l'hébergement :

Deux possibilités s'offrent à vous :

1/ L'hébergement est possible sur Joyeuse où il y a plusieurs hôtels et de nombreux gîtes et chambres d'hôte (Contacter l'office du tourisme de Joyeuse au 04 75 89 80 95)

2/ Plus commodément sur place, le camping du Bois Simonet met à votre disposition des emplacements de camping si vous êtes équipé ou vous propose 22 confortables chalets que vous pouvez louer, éventuellement en vous regroupant car certains disposent de six couchages. Consultez le site : www.camping-bois-simonet.com et www.bois-simonet.com Pour plus de renseignements concernant les tarifs et la disponibilité des chalets contactez directement le camping au **04 75 39 58 60** (Fax 04 75 39 46 79). Les références du camping sont :

Camping du bois Simonet

Gorges de la Beaume

2771 Route de Valgorge

07260 Joyeuse



Dans la mesure de vos possibilités et selon vos régions d'origine, nous vous invitons à covoiturer soit en utilisant le site Blablacar soit en communiquant sur la page Facebook Effet Dumas votre trajet. Pour ceux qui viendront en train, il y a une liaison en bus jusque Joyeuse via Aubenas depuis les gares TGV de Valence et Montélimar (voir renseignements SNCF). Arrivé à Joyeuse, vous n'aurez qu'à joindre le camping, nous enverrons un véhicule vous chercher sur place.

Statuts de l'association « Collectif pour une Alternative Energétique »
Association loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

ARTICLE 1^{er} : Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : « Collectif pour une Alternative Energétique ».

ARTICLE 2 : Cette association poursuit les objectifs suivants :

- Promouvoir toute solution énergétique alternative aux pratiques actuelles qui recourent au nucléaire, aux énergies fossiles...
 - Promouvoir toute information, travaux ou procédé permettant un accès à l'énergie libre.
 - Promouvoir les procédés scientifiques et inventions du chercheur ardéchois Jean-Christophe Dumas avec son accord.
- Pour ce faire elle se propose d'engager toute action de sensibilisation, communication et diffusion.
Par ailleurs l'association s'autorise à soutenir toute initiative allant dans le sens des objectifs qu'elle poursuit.
-l'association inscrit son action dans une éthique non violente, équitable et bienveillante envers la nature et l'homme.

ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à l'hôtel de ville de Joyeuse en Ardèche. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ; la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

ARTICLE 4 : L'association se compose de membres actifs, adhérents ou bienfaiteurs. La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 – Admission : Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admissions présentées.

ARTICLE 6 - Les membres : Sont membres adhérents ceux qui ont payé la cotisation annuelle dont le montant est fixé par le CA. Sont membres bienfaiteurs ceux qui sont reconnus comme tels par le CA, en raison de leur implication personnelle dans l'association suite à une donation, un legs ou de leur participation scientifique.

ARTICLE 7 – Radiations : La qualité de membre se perd par : a) la démission ; b) le décès ; c) la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications ; d) divergence de vue prononcée.

ARTICLE 8 - Les ressources de l'association comprennent : 1°) Le montant des cotisations. 2°) Les ressources propres créées dans le cadre des activités. 3°) Les subventions, dons legs ou sponsorings.

ARTICLE 9 - Conseil d'Administration. L'association est dirigée par un conseil d'au moins 3 membres, élus pour un an par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un bureau composé de : 1°) un président (et éventuellement un Vice-président) ; 2°) un secrétaire (et éventuellement un secrétaire adjoint) ; 3°) un trésorier, (et si besoin un trésorier adjoint).

Le CA désigne par ailleurs un ou plusieurs porte-paroles, correspondants officiels de l'association qui seront accrédités par le bureau pour exprimer les positions de l'association sur différents médias ou en différentes régions de France ou pays du monde.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus proche assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à la date où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

ARTICLE 10 - Réunion du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration se réunit régulièrement sur convocation du président, ou sur la demande au moins du quart des membres du CA. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante. Tout membre du CA qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 11 - Assemblée Générale ordinaire. L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année à la date fixée par le CA.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Si le quorum n'est pas réuni, une nouvelle AG est immédiatement convoquée, une demi-heure plus tard, afin de pouvoir statuer légalement. Le président, assisté des membres du CA, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée. Il est procédé après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement des membres du conseil sortant par bulletin secret. Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

ARTICLE 12 - Assemblée générale extraordinaire. Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire suivant les formalités prévues à l'article 11.

ARTICLE 13 - Règlement intérieur. Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE 14 – DISSOLUTION. En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Fait à Joyeuse, le 23 avril 2014.